



JOURNEES DE L'ARTISANAT  
LA CITADELLE D'AJACCIO

# hé viva



# LES JOURNEES DE L'ARTISANAT

## ORGANISATEUR :

*Société publique Locale d'aménagement du territoire Ametarra.*

*[www.ametarra.fr](http://www.ametarra.fr)  
Email : [ametarra@ametarra.fr](mailto:ametarra@ametarra.fr)*



## FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANTS

### Les jeudis de l'artisanat – aout 2021

Attention aux dates limites d'inscription, voir en bas le tableau, 3 jours avant l'évènement.  
Une confirmation d'inscription vous sera envoyée 48 heures avant.

#### Fiche d'identité

Nom :  
Prénom :  
Enseigne commerciale :

#### N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés et/ou au registre des métiers

Artisan commerçant :  
Artisan :  
Lieu d'inscription :

#### Commune de domiciliation professionnelle

Code postal :  
Tél :  
Descriptif de l'activité :

Ville :  
Email :

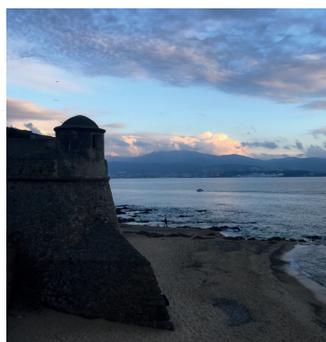
#### Nom de la personne présente sur le stand

M. Mme :

0 Je souhaite réserver un emplacement sur la place haute de la Citadelle le jeudi :

26 Aout

*Inscription avant le 23/08 12h00*



0 Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des modalités précisées dans le courrier de candidature et incluses dans le cadre technique.

0 Je m'engage également à respecter toutes les mesures de sécurité imposées par les personnes compétentes dont le responsable de la Citadelle qui sera présent, ainsi que les mesures sanitaires et le règlement.

« Lu et approuvé »

Date :

Cachet et signature :

## DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION

**La carte professionnelle à jour**  
**Votre extrait du registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois**  
**Votre assurance responsabilité civile professionnelle à jour**  
**Un descriptif des produits exposés**

*Les dossiers incomplets seront retournés*



## CADRE TECHNIQUE DE L'ÉVÉNEMENT

**Les artisans pourront partager leur savoir-faire sous la forme d'atelier et/ou vendre leurs produits.** L'idée est de promouvoir un savoir-faire local et permettre aux artisans insulaires, de faire connaître leur travail. Il serait intéressant que les artisans puissent se munir d'un book pour présenter leur travail.

Pour les visiteurs il s'agit de découvrir ce que « l'on ne trouve pas ailleurs » et d'acheter des produits d'exception favorisant les circuits courts et la production locale. L'organisation de cet événement permettra de dynamiser l'activité au cœur de la ville et de favoriser la transmission des savoir-faire.

Pour cette première année d'activation de la citadelle, et compte tenu de la situation sanitaire et économique, **l'emplacement est proposé gratuitement.**

**La spl ametarra s'engage à communiquer sur l'événement** via les réseaux sociaux, son site internet et à travers des supports de communication affichés à l'entrée de la citadelle et mis à disposition dans la maison du projet.

-----

15 emplacements comprenant une table de 180 x 70 cm et une chaise seront disponibles le 5, 12, 19 et 26 août, dans la Citadelle Miollis d'Ajaccio, sur la place haute.

Chaque stand sera attribué par la spl Ametarra en fonction des produits proposés. Tous les artisans auront la même surface exploitable. Un placier sera présent au début et à la fin de l'événement. La circulation des voitures est interdite sur le site habituellement. Toutefois comme votre chargement peut être lourd les utilitaires pourront être utilisés à l'arrivée et au départ mais toute circulation sera interdite entre 16 h 00 et 21 h 00.

Arrivée :

Les artisans devront être installés et prêts 15 minutes avant l'ouverture à 16 h. Et arriveront, si chargement véhiculé, en deux blocs distincts de 45 mn chacun pour ne pas s'embouteiller sur le site : un bloc d'arrivée à 14 h 15 et un bloc à 15 h 00. Les portes de la citadelle seront ouvertes pour eux à 14 h 15.

Départ :

Les artisans pourront remballer leurs affaires à partir de 21 h 00 et partiront aussi en deux blocs de circulation distincts pour une bonne fluidité et la sécurité sur le site.

Les stands :

La place haute étant pourvue de grands arbres sur ses deux côtés, la place sera ombragée. Si l'artisan souhaite malgré tout apporter son barnum ou parasol, il doit être de ton blanc, clair, neutre, uni, sans publicité ni inscription, ne dépassant pas les 250 cm de côté.

Un drap assorti blanc, clair, neutre, uni est à apporter aussi par l'artisan pour couvrir la table et mettre en valeur son travail.

Une enseigne au format A4 respectant la charte graphique de la citadelle sera fournie par la spl Ametarra avec le nom choisi par chaque artisan afin de créer une certaine harmonie. De ce fait tout ajout de matériel nécessitera une demande auprès de l'organisme organisateur.

Les commodités :

La Citadelle étant en phase de proto-aménagement et en ouverture au public dans une mesure restreinte, uniquement sur les espaces aériens, les commodités seront en conséquence : cependant des installations sanitaires seront accessibles, avec point d'eau, sur la place basse à 70 mètres environ.

Il n'y a pas d'installation électrique, ni d'alimentation en eau directement sur la place haute.

## MESURES SANITAIRES ET REGLEMENT

### I.

- Les règles sanitaires anti-covid à respecter seront affichées à l'entrée de la citadelle et sur chaque stand d'exposants.
- Les exposants seront espacés afin de garantir une distanciation de plus d'un mètre.
- Des poubelles seront mises à disposition sur le site. Chacun veillera à la bonne tenue de son espace et à sa totale propreté au moment du départ.
- Chaque artisan doit prévoir le matériel adéquate afin de respecter les consignes sanitaires (gel hydroalcoolique...)

### II.

#### **Article 1: Organisation générale**

Les jeudis de l'artisanat sont organisés par la SPL Ametarra, Citadelle – Place Spinola, boulevard Danièle Casanova, 20000 Ajaccio. Le marché est soumis au contrôle de la Directrice de la structure ou de l'un de ses représentants, chargé d'attribuer les emplacements. Cette manifestation est réservée aux artisans locaux, dont les ateliers se trouvent en Corse.

#### **Article 2: Lieu**

Les journées se tiennent sur la place haute de la Citadelle d'Ajaccio. Les véhicules des exposants devront stationner en dehors des enceintes de la Citadelle. Attention, aucun parking n'est prévu.

#### **Article 3: Conditions générales de participation et d'admission**

3.1. Chaque artisan ou représentant d'association d'artisans devra faire sa demande écrite à :

SPL Ametarra,

Dossier téléchargeable sur le site [Ametarra.fr](http://Ametarra.fr) et réponse par mail à [ametarra@ametarra.fr](mailto:ametarra@ametarra.fr) (titre : Participation jeudis de l'Artisanat) si question vous pouvez éventuellement appeler le Contact téléphone inscriptions : 06 18 32 41 16

Le dossier comprendra impérativement la fiche d'inscription complète accompagnée des pièces demandées pages 1 et 2 du présent document. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée 48 heures avant.

3.2. Un emplacement accueille un exposant pas plus.

3.3. Seuls les exposants inscrits et acceptés par l'organisateur ont le droit d'exposer lors de la manifestation. Le nombre d'emplacements est limité à 15. Seuls les dossiers reçus complets dans les délais seront instruits pour l'attribution éventuelle d'une place. Au-delà de 15 demandes complètes sur une date, les candidats se verront proposer une autre date.

## Article 4 : horaires

4.1. La manifestation se tient tous les jeudis du 5 au 29 août, de 16 h 00 à 21 h 00. L'installation est possible à partir de 14 h 15, sur deux rotations de 45 mn jusqu'à 15 h 45, heure à laquelle l'installation devra être terminée, véhicules évacués, pour une ouverture de la Citadelle au public à 16 h 00. Le croisement de voitures et piétons à ce moment-là ne sera plus envisageable sur la passerelle des douves, pour des raisons de sécurité, chaque participant doit bien le prendre en compte.

4.2. Aucun véhicule ne sera autorisé sur le lieu de la manifestation à partir de 16 h 00 et ce jusqu'à 21 h 00

4.3. L'exposant doit prendre soin de prévenir de son absence. Aucun retard ne sera accepté en voiture par mesure de sécurité : à partir de 16 h 00, plus aucune voiture n'est acceptée.

## Article 5 : déchets et propreté

Des poubelles seront mises à disposition mais dans la mesure du possible, les exposants devront gérer leur propres déchets ou les déposer dans les poubelles publiques à la sortie de la Citadelle, pour le tout-venant et dans des poubelles de tri pour chaque catégorie de déchets recyclables.

## Article 6 : matériel

Les tables et chaises sont mises à disposition des intervenants et doivent faire l'objet du plus grand soin. Aucune altération n'est envisageable. (Punaises, clous, suspensions etc...)

La manifestation se déroulant sur le domaine public, une personne déléguée par Ametarra sera affectée sur place afin de s'assurer du respect du présent règlement.

## PLAN D'IMPLANTATION POUR LES JOURNEES DE L'ARTISANAT



 Zone ouverte au public

 Stands

 Sens de circulation